

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2024

**L'an deux mil vingt-quatre
Le onze juillet**

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240711-2024_07_01-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 21/05/2024
Convocation du Conseil du
07/05/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 4

Résultat du vote :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Ghislain VICAIRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

DCM : n° 2024-07-01

**OBJET : URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-1 à L5211-6-3 et L5214-16 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-33 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-54 et suivants, L103-2 et L103-3, R104-13 et R153-16 ;

Vu la délibération n° 110/23 du 13/11/2023 de la Communauté de Communes Loue Lison validant le choix de l'implantation du futur équipement sportif intercommunal ;

Vu le PLU de l'ancienne commune de TARCENAY approuvé par délibération n° 42-2007 du 26/10/2007 ;

Vu le CU opérationnel n° 025 558 22 N0006 déposé par la commune de TARCENAY-FOUCHERANS prorogeant d'une année ce CU (CU valable jusqu'au 23/07/2025) et concernant les parcelles ZD1, ZD 55 et ZD 56

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240711-2024_07_01-DE



Exposé des motifs :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulé ayant eu lieu pour l'implantation du futur équipement sportif intercommunal ainsi que la décision finale prise par la Communauté de Communes Loue Lison d'implanter cet équipement sur le territoire de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS et plus précisément en zone AU1L du PLU de Tarcenay (lieu dit GROSJEAN).

Il informe le Conseil Municipal que plusieurs difficultés pourront apparaître lors du dépôt du permis de construire de ce site notamment la hauteur possible des constructions.

M. le maire indique également que le règlement écrit du PLU nécessite un toilettage pour prendre en compte les évolutions législatives et l'application de projets récents. Ces modifications de rédaction ne permettront pas d'augmenter les possibilités de plus de 20% dans les différentes zones et répondront à des problématiques de recul et d'aspect extérieure notamment.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de devis a été demandé à l'entreprise INITIATIVE A ET D pour permettre une modification simplifiée du PLU.

Il indique également que cette modification ne concernera en aucun cas le zonage du PLU.

De ce fait, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis d'un montant de 5 610.00 € TTC proposé pour cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire.

Fait et délibéré en séance sus dite.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

